

Patinage Laval (CPA Laval)
Règlements
Bourses * Lauréats * Solos
Année en cours : 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019

VERSION PARENTS

I. DESCRIPTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES PATINEURS

Patinage Laval (CPA Laval) soutient les athlètes à divers stades de leur développement et de la compétition en leur accordant des bourses. Patinage Laval (CPA Laval) octroie chaque année un soutien direct aux athlètes de la compétition individuelle de niveau pré-juvénile et plus.

Patinage Laval (CPA Laval) accorde des bourses pour encourager ses compétiteurs locaux. Les sommes attribuées proviennent des différentes campagnes de financement, de la compétition Invitation Laval ainsi que des dons provenant de différents organismes.

II. LAURÉATS

2.1 CATÉGORIES ADMISSIBLES & COMPÉTITIONS OBLIGATOIRES

STAR 5 à OR :

Le patineur doit participer aux compétitions dans l'une des catégories suivantes : STAR 5, STAR 6, STAR 8, STAR 10 et OR.

- Pour ces catégories, tous les patineurs sont éligibles aux lauréats, peu importe qu'il soit inscrit ou pas au programme de compétition.
- Les patineurs non inscrits au programme de compétition doivent obligatoirement remplir le formulaire – Niveau de compétition pour la saison 2018-19 **avant le 30 septembre 2018** pour être éligible aux Lauréats (règlement 3.3) et devront acquitter les frais pour assister au Gala des Lauréats.
Pour les patineurs inscrits dans un programme de compétition et/ou de patinage synchronisé, ces frais sont inclus dans le coût de leur programme.

• Compétitions OBLIGATOIRES 2018-2019 :

- Invitation St-Eustache
- Finale Régionale des Jeux du Québec – Laval
- Invitation Laval
- 4^e compétition au choix

SANS LIMITES :

Le patineur doit participer aux compétitions dans la catégorie Sans Limites.

- Pour cette catégorie, le patineur doit être inscrit au programme de compétition de Patinage Laval (CPA Laval) pour être éligible aux lauréats.

- **Compétitions OBLIGATOIRES 2018-2019 :**

- Invitation St-Eustache
- Finale régionale des Jeux du Québec – Laval
- Invitation Laval
- Section B

PRÉ-JUVÉNILE À SENIOR :

Le patineur (simple, couple, danse) doit participer aux compétitions provinciales auxquelles il est éligible reconnues par Patinage Québec en cours d'année.

- Pour ces catégories, le patineur doit être inscrit au programme de compétition de Patinage Laval (CPA Laval) pour être éligible aux bourses et lauréats.
- Pour la catégorie Pré-juvénile, le patineur sera éligible au lauréat pour une période de 2 ans seulement.
- Pour les catégories Pré-novice et plus : Section A et plus, inclus les compétitions Défi, Championnats Canadiens et Internationaux. **IMPORTANT : ne pas oublier d'envoyer vos résultats pour ces compétitions si applicables.**

CATÉGORIE PRÉ-JUVÉNILE :

- **Compétitions obligatoires 2018-2019 :**

- **Simple**

- Finale régionale des Jeux du Québec – Laval
- Une compétition au choix
- Section B
- Invitation Laval

○ **Couple**

- Une compétition d'été (Minto, Tornhill, Autumn skate, championnats québécois d'été ou autre)
- Invitation Rosemère
- Section B et plus (si applicable)

○ **Danse**

- Une compétition d'été (Minto, Tornhill, Autumn skate, championnats québécois d'été ou autre)
- Invitation Rosemère
- Section B et plus (si applicable)

CATÉGORIE JUVÉNILE :

● **Compétitions obligatoires 2018-2019 :**

○ **Simple**

- Championnats québécois d'été
- Finale régionale des Jeux du Québec – Laval
- Section B
- Invitation Laval

○ **Couple**

- Une compétition d'été (Minto, Tornhill, Autumn skate, championnats québécois d'été ou autre)
- Invitation Rosemère
- Section B et plus (si applicable)

○ **Danse**

- Une compétition d'été (Minto, Tornhill, Autumn skate, championnats québécois d'été ou autre)
- Invitation Rosemère
- Section B et plus (si applicable)

CATÉGORIES PRÉ-NOVICE ET NOVICE :

- **Compétitions OBLIGATOIRES 2018-2019:**
 - **Simple**
 - Championnats québécois d'été
 - George-Éthier (hommes) ou Sous-section (dames)
 - Section A et plus (si applicable)
 - Finale régionale des Jeux du Québec – Laval
 - Invitation Laval (programme libre seulement)

CATÉGORIES JUNIOR ET SENIOR :

- **Compétitions OBLIGATOIRES 2018-2019 :**
 - **Simple**
 - Championnats québécois d'été
 - George-Éthier (hommes) ou Sous-section (dames)
 - Section A et plus (si applicable)

CATÉGORIES PRÉ-NOVICE ET PLUS :

- **Compétitions OBLIGATOIRES 2018 - 2019 :**
 - **Couple**
 - Une compétition d'été (Minto, Thornhill, Autumn skate, championnats québécois d'été ou autre)
 - Georges-Éthier (si applicable)
 - Section A et plus (si applicable)
 - **Danse**
 - Une compétition d'été (Minto, Thornhill, Autumn skate, championnats québécois d'été ou autre)
 - Georges-Éthier (si applicable)
 - Section A et plus (si applicable)

IMPORTANT

Il est de la responsabilité des parents des patineurs de remettre les feuilles de résultats *5 jours maximum après la tenue de la compétition* de la façon suivante :

À l'attention du comité des Bourses et Lauréats

Adresse courriel : boursesetlaureats@patinagelaval.com

****** Nous avons besoin de la feuille de résultat qui comprend la note technique (feuille de résultat détaillée).***

Le comité n'est pas responsable pour tout résultat manquant (non remis par les parents) ou non identifié au nom du patineur. Les résultats non remis ne seront pas comptabilisés. Règlement 3.7

III. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AUX BOURSES ET AUX LAURÉATS

3.1 Le patineur résidant de Laval doit :

- Être membre de Patinage Laval (CPA Laval) au 1er septembre 2018 et avoir acquitté toutes les sommes dues à Patinage Laval (CPA Laval) avant le 30 octobre de l'année en cours (excluant les frais pour le Sport-Études).
- Être inscrit au programme de compétition de Patinage Laval (CPA Laval) avant la compétition Georges-Éthier (septembre 2018) ou Sous-section (septembre 2018).

3.2 Le patineur non résidant de Laval doit être membre de Patinage Laval (CPA Laval) pendant au moins un an (le patineur sera éligible à la deuxième année) et avoir acquitté toutes les sommes dues à Patinage Laval (CPA Laval) avant le 30 octobre de l'année en cours (excluant les frais pour le Sport-Études), sauf avis contraire émis par le conseil d'administration.

3.3 Pour les catégories STAR, les patineurs non inscrits au programme de compétition doivent obligatoirement remplir le formulaire – Niveau de compétition pour la saison 2018-19 **avant le 30 septembre 2018** pour être éligible aux Lauréats.

3.4 Pour les catégories STAR, un patineur ne pourra être gagnant du Lauréat (trophée) plus de 2 fois dans une même catégorie.

3.5 Pour les catégories Pré-juvénile à Senior, le patineur doit être inscrit au programme de compétition de Patinage Laval (CPA Laval) pour être éligible aux bourses et lauréats.

3.6 Pour avoir droit aux bourses, le patineur de l'équipe de compétition (pré-juvénile et plus) ou un parent doit avoir participé à :

10 heures de bénévolat fait par un membre de la famille du patineur ou le patineur lui-même parmi les activités de Patinage Laval (CPA Laval) (la liste des événements est disponible sur le site web de Patinage Laval (CPA Laval)) et les activités de Patinage Artistique Région Laval (P.A.R.L.).

NB : Le patineur doit avoir terminé son temps de bénévolat au 30 avril 2019 pour recevoir son dernier paiement de bourse.

3.7 Le patineur doit avoir effectué les compétitions déterminées par le comité de bourses et lauréats au cours de la saison en cours, soit du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019.

3.8 Il est de la responsabilité des parents des patineurs de remettre les feuilles de résultats (**note technique – feuille de résultats détaillée**) à l'adresse courriel : boursesetlaureats@patinagelaval.com dans les **5 jours** suivants la compétition.

Le comité n'est pas responsable pour tout résultat manquant (non remis par les parents) ou non identifié au nom du patineur. Les résultats non remis ne seront pas comptabilisés.

3.9 Les patineurs qui participent à des compétitions Internationales doivent faire parvenir leurs feuilles de résultats (**note technique – feuille de résultats détaillée**) à l'adresse courriel : **boursesetlauréats@patinagelaval.com** ou au bureau de Patinage Laval (CPA Laval) dans les **5 jours suivants la compétition**.

3.10 Si, à cause d'une blessure, un patineur manque une compétition, il devra fournir un certificat médical prouvant qu'il ne pouvait faire la compétition. Le patineur devra avoir fait les 2/3 des compétitions. En cas d'absence pour une compétition Internationale, les dates autorisées pour se prévaloir de l'exemption seront d'une semaine avant ou après la compétition. Si pour toute autre raison un patineur manque une compétition (sauf les sections), il pourra quand-même faire partie de l'équipe, mais il sera pénalisé en ce qui a trait aux lauréats.

3.11 Si un patineur obtient un bye pour une compétition Internationale en simple, le même pointage que celui utilisé par Patinage Québec sera utilisé pour le calcul des lauréats. Par contre, ce pointage ne sera utilisé que pour la catégorie pour laquelle le patineur a reçu le bye.

Ex : Un patineur doit faire George Éthier en simple et en couple. Il obtient un bye pour aller aux Internationaux en simple. Il pourra bénéficier du pointage de Patinage Québec pour le simple mais n'aura pas de points pour le couple.

IV. MODALITES D'ÉLIGIBILITÉ DES PATINEURS AUX BOURSES ET AUX LAURÉATS

4.1 Tout patineur répondant aux critères d'admissibilité décrits à l'article III, peut être éligible à recevoir une bourse et à être nommé pour les lauréats.

V. ÉVALUATION DES CANDIDATS POUR LES BOURSES, LES LAURÉATS ET L'ATTRIBUTION DES SOLOS

5.1 Les membres du comité Bourses et Lauréats agiront à titre de comité de sélection afin de procéder à l'attribution des bourses, des lauréats et des solos.

5.2 Les membres du comité de sélection réviseront à toutes les années les pourcentages d'attribution des bourses selon le budget disponible.

5.3 Les membres du comité doivent s'assurer du respect des critères d'admissibilité et de l'éligibilité du candidat à la catégorie où il est inscrit. Dans le cas où les informations reçues d'un patineur permettent de conclure que ce candidat n'est pas admissible pour cette catégorie, le comité de sélection peut rejeter la candidature de ce candidat ou, avec la permission du candidat, transférer sa candidature dans la catégorie appropriée.

VI. ATTRIBUTION DES BOURSES – Pré-Juvenile à Senior

6.1 Le patineur qui participe aux différentes compétitions énumérées ci-haut dans plus d'une discipline (simple, couple, danse) peut recevoir la bourse qui est reliée à l'événement pour chacune des disciplines auxquelles il s'est inscrit et a acquitté le paiement.

- Si un patineur à un bye pour l'une des compétitions obligatoires mais qu'il doit quand même acquitter les frais de la compétition, les frais lui seront remboursés comme s'il avait participé à la compétition.

6.2 Les bourses pour les couples et danseurs seront en fonction du patineur de Patinage Laval (CPA Laval) et non du couple.

6.3 Le paiement des bourses se fera 3 fois par année

- Novembre (après les championnats de sections);
- Janvier (avant les championnats canadiens);
- Avril (fin du calendrier des compétitions de Patinage Québec);

6.4 Les bourses seront attribuées pour les compétitions suivantes :

- Finale provinciale des Jeux du Québec
- Compétitions provinciales :
 - Championnats québécois d'été
 - Georges-Éthier
 - Sous-section
 - Sections A
 - Sections B
- Défi
- Championnats Canadiens
- Internationaux (Patinage Canada et non développement de Patinage Québec)

VII. CATÉGORIES - LAURÉATS

Lauréats - Trophées

| | |
|--|--|
| Isabelle Brasseur | STAR (Femme / Homme) - STAR 5 & STAR 6 |
| Trophée du président | STAR (Femme / Homme) - STAR 8 - STAR 10 & OR |
| Cynthia Phaneuf | Pré-Juvenile (Femme) |
| Maxim Lippé | Pré-Juvenile (Homme) |
| Joanie Rochette | Juvenile (Femme) |
| Kurt Browning | Juvenile / Pré-Novice (Homme) |
| Josée Chouinard | Pré-novice (Femme) |
| Linda Lafond | Novice / (Femme) |
| Donald Jackson | Novice / (Homme) |
| Elizabeth Manley | Junior / (Femme) |
| Brian Orser | Junior / (Homme) |
| Karen Magnussen | Senior/ (Femme) |
| Elvis Stojko | Senior / (Homme) |
| Jean-Michel Bombardier | Pré-juvenile et plus (Couple) |
| Candy Jones & Don Fraser | Pré-juvenile et Juvenile (Danse) |
| Patrice Lauzon & Marie-France Dubreuil | Pré-Novice et plus (Danse) |

Lauréats – Plaques

Catégories :

Sans Limites (Femme/Homme) : moins de 7 ans, moins de 8 ans, moins de 9 ans, moins de 10 ans

STAR (Femme/Homme) : STAR 5, STAR 6, STAR 8, STAR 10, OR

VIII. CALCUL DU POINTAGE POUR LES LAURÉATS

8.1 Catégorie STAR et Sans Limites

SYSTÈME DE POINTAGE

Pour ces catégories (pointage CPC), le calcul sera fait selon le pointage technique obtenu.

8.2 Catégories Pré-juvenile à Senior

SYSTÈME DE POINTAGE

Pour ces catégories (pointage CPC), le calcul sera fait selon le pointage technique obtenu.

IX. CRITÈRES D'ATTRIBUTION D'UNE PERFORMANCE À LA REVUE SUR GLACE

- Le nombre de performance devant être attribué sera communiqué au cours du mois de février par le comité de la Revue sur glace au comité de sélection.
- Le comité de sélection se réserve le droit d'attribuer des solos dans l'une ou l'autre des catégories des patineurs afin de respecter le nombre de performances octroyés par le comité de la Revue sur Glace.
- L'attribution des solos/spots et figurations se fera dans l'ordre suivant (1 solo à la fois – non cumulatif) par le comité de sélection :
 - 1) Tous les médaillés d'or en style libre de l'année
 - 2) Patineur participant à une compétition Internationale
 - 3) Patineur participant au Défi de l'est ou aux Championnats Canadiens
 - 4) Patineur participant aux championnats de section B et ayant obtenu un résultat en finale dans les 3 premières positions (Juvénile et Pré-Juvénile)
 - 5) Lauréats - catégories Pré-juvénile et plus (selon les disponibilités des solos, peut être jumelé à une autre catégorie).
 - 6) Lauréats - catégories Sans Limites : un quatuor (1^{ère} place de chaque catégorie).
 - 7) Lauréats – catégories STAR (Trophées Isabelle Brasseur et Trophée du Président) : une performance au gagnant de chacun des trophées (critères à déterminer).
- **Si le patineur lauréat de l'un de ces trophées est invité à la Revue sur Glace la même année, il devra renoncer à tous numéros supplémentaires. Si le patineur préfère le ou les solos de mérite, il ne pourra pas être invité spécial à la Revue sur glace.**

Le conseil d'administration se réserve le droit d'attribuer des performances à sa discrétion, selon les places disponibles.